

Observations sur l'introduction de la culture des épiceries aux îles de France, de Bourbon et de Seychelles.

===

Un manuscrit des Archives départementales d'Eure et Loir. Fonds Grandet-Bailly. Cote : Ms 15 J 17

Un exemplaire de ce manuscrit se trouve aux Archives Nationales (A.N. Col C/4/30 f°345), sans date et avec signature autographe. L'exemplaire du Fonds Grandet-Bailly est daté, non signé.

Poivre rappelle son rôle déterminant dans l'acquisition des épices, explique pourquoi les doutes sur l'intérêt de cette culture sont infondés, c'est la meilleure chance de développement pour l'Isle de France, mais on doit abandonner leur installations aux Amériques. On retrouve dans ce plaidoyer les arguments du *Mémoire sur les épiceries introduites à l'Isle de France* du 18 octobre 1772.

=====

[12 septembre 1773 - Mémoire de Poivre]

Observations sur l'introduction de la culture des épiceries aux îles de France, de Bourbon et de Seychelles.

En 1766, lorsqu'il fut question de prendre possession des Isles de France et de Bourbon au nom du Roi, et d'y établir l'administration royale, le gouvernement s'occupa des moyens d'introduire dans ces colonies une culture qui sans nuire à leur destination principale, put dédommager un jour l'Etat des dépenses qu'il allait être forcé de faire pour la formation, l'entretien et la défense des deux îles.

Le Sr Poivre qui avait voyagé pendant 18 années dans les différentes parties de l'Inde, et qui parmi beaucoup de recherches en avait fait spécialement sur les productions des îles Moluques, fut appelé de sa province à Paris, et malgré son attachement pour une vie sédentaire et tranquille, éloignée des tracasseries des affaires, il se laissa engager à retourner à l'Isle de France en qualité de commissaire de Sa Majesté pour y remplir les vues du gouvernement sur cette colonie.

Le Mémoire du Roi qui lui fut donné pour lui servir d'instruction commune avec M. Dumas lui recommandait comme l'objet essentiel de sa mission l'introduction de la culture des épiceries fines aux îles de France et de Bourbon, après qu'il y aurait établi celle des subsistances. L'article du Mémoire du Roi qui le charge spécialement de cet objet, est conçu dans les termes les plus positifs, *Cette introduction des épiceries, dit le Mémoire du Roi, est un objet bien intéressant, et le Sr Poivre immortaliserait son administration s'il pouvait mettre la colonie en concurrence avec les îles Moluques par cette production ... il y a de grandes difficultés à vaincre ; cependant cela n'est pas impossible ... c'est à quoi il faut mettre toute son industrie, et il ne faudrait pas se rebuter par le mauvais succès des premières tentatives.*

Tel a été l'objet principal de la mission du Sr Poivre, le seul qui l'ait déterminé à accepter l'administration des Isles de France et de Bourbon. S'il avait pu penser que tout autre que lui eut pu remplir les vues du gouvernement sur ce point, il ne se serait certainement pas expatrié. Il connaissait trop les hommes et les affaires pour ne pas savoir ce qu'il en coûte souvent pour aller servir son pays à 4 et 5.00 lieues, et combien le succès même irrite ceux à qui il doit être utile.

Le Sr Poivre partit donc dans la seule vue de rendre à l'Etat le service important d'introduire dans les îles de France et de Bourbon la culture des épiceries fines. Il a eu le bonheur de réussir au-delà de toutes les espérances. Après environ six années d'administration la plus pénible que l'on puisse imaginer, il revint dans sa patrie. Il apporte les procès-verbaux les plus authentiques du meilleur état de végétation où il a laissé tous les plants des épiceries fines aux îles de France, de Bourbon et des Seychelles. On ne peut pas douter du service rendu de la manière la plus complète ; mais à son arrivée

il trouve les circonstances et les opinions changées ; on doute si le service rendu est aussi important qu'il l'avait d'abord paru au gouvernement.

On prétend que le service rendu n'a d'importance qu'autant qu'il tend à priver une nation rivale de notre commerce, de la branche la plus riche du sien. On prétend que lorsque nous serons en possession du commerce des épiceries par le produit de nos cultures dont les plants réussissent très bien, alors les Hollandais, maîtres des Moluques, et par conséquent d'une plus grande quantité d'épiceries que nous, les donneront à meilleur marché, qu'insensiblement le prix en sera réduit à rien, et qu'alors nous aurons véritablement diminué le commerce des Hollandais, mais que nous n'auront pas augmenté le nôtre. Un peu plus de connaissance de la position des Hollandais, tant aux Moluques qu'aux Indes Orientales, suffirait pour dissiper tous ces doutes.

Lorsque le Sr Poivre a entrepris de rendre à l'Etat le service qui lui était demandé, d'aller à l'Isle de France pour y introduire la culture des épiceries, il en connaissait toutes l'importance, il avait étudié et approfondi la matière ; il s'était fait depuis longtemps à lui-même les objections qu'on lui fait aujourd'hui, et ses connaissances sur la position des Hollandais lui en avaient donné la solution.

Le Sr Poivre, après avoir bien examiné l'Isle de France qu'il avait vu naître pour ainsi dire sous M. de La Bourdonnais, et dont il avait suivi les progrès lents sous ses quatre successeurs qui ont précédé l'administration royale, avait reconnu que cette colonie ne pouvait avoir d'autre destination que celle de devenir une colonie de force, de point d'appui pour nos établissements de l'Asie, de relâche pour notre navigation dans cette partie du monde. Il avait reconnu que sous ce point de vue il était de nécessité qu'elle devint une colonie de subsistances. Il avait parcouru l'Isle de France avec M. l'abbé de La Caille, il avait été témoin de l'arpentage fait par cet astronome de la surface de l'île, de l'étendue des terres cultivables qu'elle renferme, il avait reconnu que sur 432.000 arpents de surface, il y en a au moins un quart occupé par les montagnes, les ravines, les rochers, les chemins à faire, l'emplacement des rivières et des torrents.

Le Sr Poivre avait calculé que dans une colonie qui avait la destination ci-dessus, il lui fallait au moins un autre quart de sa surface en réserve de forêts pour les besoins de la Marine, de l'artillerie, des constructions civiles, et du bois à feu. Un autre quart en pâturages pour des troupeaux nombreux, parce qu'une colonie destinée à servir de relâche aux navigateurs doit avoir des bœufs à discrétion. Enfin il avait vu qu'il ne restait guère que 100.000 arpents pour être employés à la culture des grains nourriciers, aux emplacements des bâtiments nécessaires aux cultivateurs, de ceux dont ils auraient besoin pour leurs jardins, vergers, parcs, basses-cours et ménageries de toute espèce.

D'après cette observation, il était évident que l'Isle de France après avoir rempli sa destination principale, n'avait plus de terre à employer en culture d'objet de richesses, que par conséquent une colonie aussi éloignée de la métropole dont la destination était si grande, n'avait aucune espérance de pouvoir dédommager un jour l'Etat des dépenses immenses qu'il serait obligé de faire pour sa conservation.

Tout objet de culture semblable à ceux de nos colonies d'Amérique ne pouvait être tenté raisonnablement à l'Isle de France, sans nuire aux cultures essentielles de subsistance. Il eut été impossible d'y établir des sucreries, des indigoteries, des plantations des cafés sans diminuer d'autant soit la réserve nécessaire des forêts, soit l'étendue des savanes également indispensables, soit la culture des grains nourriciers, sans laquelle l'objet principal de la colonie eut été manqué.

L'Isle de France toute entière mise en culture des cafés, d'indigo, ou de cannes à sucre, serait une colonie très à charge à l'Etat. Dans un temps de guerre, elle ne serait d'aucune utilité aux troupes et aux escadres du Roi, l'ennemi la prendrait toujours par la famine ; en temps de paix, toutes ses productions ne seraient pas suffisantes pour asseoir un impôt capable de dédommager l'Etat de ses dépenses pour sa conservation, par la raison que plus elle est éloignée, plus elle coûte à entretenir, et moins ses productions de même nature que celles de l'Amérique peuvent soutenir leur concurrence dans la vente. C'est en Europe que se consomment les cafés et les indigos ; ces objets de commerce ainsi que les sucres, se trouvent à meilleur marché dans les différentes parties de l'Asie qu'ils ne pourront jamais l'être à l'Isle de France.

C'est d'après cette suite de vérités démontrées aux yeux de tout observateur sage que l'on avait formé le projet d'établir à l'Isle de France la culture des épiceries fines, comme la seule qui peut lui convenir sans nuire en aucune manière à l'objet principal de sa destination.

Cette culture précieuse occupe très peu de terre ; elle emploie un très petit nombre d'esclaves. Il est connu que la petite île de Poulo-Ai dans l'archipel des îles de Banda, qui n'a guère qu'une lieue de surface, fournit seule toutes les muscades nécessaires à la consommation de l'univers. Il est connu, et tous les auteurs qui ont parlé du produit du géroflier en font foi, que cet arbre qui s'élève en forme pyramidale, de la hauteur des peupliers de Lombardie, produit en année commune, au moins 1000 livres pesant de gérofle marchand. On sait que le gérofle se vend 15 à 16 livres la livre pesant, que la muscade y compris son macis, se vend au moins de 8 à 10 livres la livre pesant. Ces arbres, après les deux ou trois premières années de leur plantation, n'exigent plus de culture ; un homme seul peut faire successivement la récolte de plusieurs arbres.

On voit donc que chaque habitant de l'Isle de France, avec un simple petit verger comprenant de soixante à cent arbres au plus, tant de muscadiers que de géroflers, possédera une richesse considérable, que ses esclaves et ses terres lui resteront pour ainsi dire toutes entières pour la culture des grains nourriciers et l'éducation des troupeaux, que le produit de ces vergers étant d'une valeur considérable, sera susceptible d'une imposition assez forte pour pouvoir payer les frais de l'Etat, une imposition de cent sols par livre de gérofle ne serait point onéreuse sur une marchandise qui se vend 15 à 16 livres la livre pesant dans tous les marchés du monde, et qui ne coûte à son propriétaire point de frais de culture, et très peu pour la récolte.

En supposant que le géroflier ne produise à l'Isle de France que la moitié de ce qu'il produit aux îles Moluques, en réduisant sa récolte à 500 livres pesant, année commune, on voit que 200 pieds d'arbres seulement produiront chaque année au domaine 500.000 livres. Que sera-ce lorsque l'île sera en état de fournir des cargaisons entières.

Ce qui est dit ici du géroflier doit être également entendu des muscadiers, dont le produit est à peu près le même, à la différence que la récolte exige un peu plus de frais.

Jusques ici, on ne peut pas contester que le service rendu à l'Etat par l'introduction des épiceries fines dans nos colonies, n'ait été une opération bien vue, bien appropriée à la position de l'Isle de France, à sa destination, au peu de moyens de ses cultivateurs, à l'étendue circonscrite de ses terres cultivables. Si l'on avait jamais pu douter de la bonté, on l'aurait reconnue très certainement à la critique qu'ont fait tous les brouillons de la colonie que l'on a enrichis, à la fureur avec laquelle ils se sont employés d'en obscurcir le succès par une foule de mensonges, de calomnies, et de doutes qu'ils ont fait parvenir jusqu'à la métropole.

Cette circonstance doit intéresser les âmes honnêtes, les vrais patriotes, en faveur du service rendu. Ils ne peuvent douter de la pureté des intentions de celui qui a eu le bonheur de servir sa patrie. Dans cette affaire, il n'est plus question que d'examiner si ses intentions pures ont été également éclairées, et de résoudre les doutes dont l'effet serait de diminuer l'importance du service.

Dans l'état actuel de la Compagnie de Hollande aux Indes Orientales, ce sont les seuls profits qu'elle fait sur les épiceries qui la soutiennent au milieu des frais immenses qu'elle est obligée de supporter pour la conservation de ses établissements trop multipliés. Ce sont les profits de ce commerce seul qui couvrent les pertes considérables qu'elle fait sur presque toutes les autres branches de son commerce, surtout par les déprédations de tous ses employés, tant par terre que par mer.

Craindre que les Hollandais n'augmentent leurs exportations, et ne diminuent le prix de leurs épicerie, c'est craindre que les Hollandais ne se fassent eux-mêmes un jeu de se ruiner en sacrifiant la plus riche branche de leur commerce. Ils sont trop éclairés pour se conduire ainsi, trop intéressés à la chose pour ne pas agir autrement.

Un commerce qui soutient seul une Compagnie aussi puissante que l'est celle de Hollande, ne se sacrifie pas ainsi de gaîté de cœur, la prospérité de cette Compagnie intéresse singulièrement celle de la République, il vaudrait peut-être mieux pour celle-ci perdre une partie de ses provinces unies que d'être forcée de renoncer à un commerce aussi lucratif. Ce serait, ce semble, avoir des notions bien imparfaites sur l'importance de cet objet pour la Hollande, que de ne pas prévoir qu'à la première récolte que nous ferons des épiceries fines, la République, sentant le danger qui la menacera alors, ne

soit forcée malgré elle de se lier à nous. On doit prévoir que dans ce moment, la dite république sera dans notre dépendance parce que nous la tiendrons par son intérêt le plus cher. Elle est trop éclairée pour ne pas sentir qu'en augmentant ses exportations et diminuant ses prix, elle perdra totalement un commerce dont il lui sera toujours très important de conserver au moins la moitié ; elle sentira parfaitement qu'à quelque prix qu'elle diminue une denrée dont le terme de la consommation est connu, et qui coûte si peu des frais de culture, nous serons toujours les maîtres de la diminuer autant et plus qu'elle. La raison en est simple, les colonies qui nous donneront les épiceries sont des colonies que nous sommes obligés de conserver d'ailleurs, et indépendamment de la richesse de leurs nouveaux produits. Quelques soient les dépenses du Roi à l'Isle de France, elles ne seront jamais comparables à celles que les Hollandais sont obligés de faire, tant en hommes qu'en argent, pour s'assurer de la possession exclusive de l'archipel des Moluques. Ils y possèdent une multitude de forteresses et de garnisons nombreuses.

Le seul objet de ses dépenses est le commerce des épiceries fines ; quelques profits qu'ils puissent faire sur cet objet de commerce, il leur en coûtera toujours plus cher qu'à nous, quand on ne ferait entrer dans le calcul de leurs frais que l'entretien de leurs forteresses et de leurs garnisons. Le seul transport qu'ils sont obligés de faire annuellement d'une multitude d'hommes et de soldats pour renouveler les garnisons de ces îles destructives et malsaines, coûte toujours plus cher à la Hollande que ne nous coûtera à nous l'exploitation du même objet de commerce.

S'il est de l'intérêt de la République de Hollande de se conserver ce qu'elle pourra, c'est-à-dire sa moitié d'un commerce aussi avantageux, nous ne serons pas moins intéressés à en conserver la moitié des profits. Car enfin, quel avantage tirerions-nous de ruiner la Hollande qui, quoique rivale d'une partie de notre commerce, ne l'est pas du tout de la puissance du Roi ? Les vrais rivaux de notre nation sont les Anglais. Ceux-ci sont plus que nous les rivaux du commerce des Hollandais. Dans cette position il nous serait peut-être défavorable à nous-mêmes de faire perdre aux Hollandais la plus riche branche de leur commerce. Cette perte entraînerait certainement celle de leur Compagnie, et les Anglais, nos véritables rivaux, se trouvent aujourd'hui seuls dans la partie des Indes en état de profiter de la ruine de la Compagnie de Hollande.

D'après cette observation fondée sur des faits trop connus, ce serait agir contre nous-mêmes que de ruiner entièrement le commerce de la Compagnie de Hollande, ce serait enrichir et fortifier nos vrais ennemis contre nous.

La Hollande est aujourd'hui la seule nation commerçante de l'Europe qui balance encore dans l'Inde le succès du commerce des Anglais.

Si lorsque nos épiceries de l'Isle de France commenceront à nous fournir un premier chargement, il est de l'intérêt de la Hollande de se lier avec nous par un traité, pour partager en commun un commerce aussi riche, il ne sera pas moins de notre intérêt d'écouter les propositions qui nous seront certainement faites, et cette époque qui en sera une dans le commerce du monde, en formera également une dans le système des alliances de la République de Hollande.

Si la politique anglaise a eu le secret d'enchaîner dans son parti la Hollande en recevant d'elle des capitaux considérables dont l'Angleterre lui paye les intérêts, nous les tiendrons d'un autre côté par la branche la plus riche de ses profits. Nous serons les maîtres de la ruiner quand nous voudrons. Mais pourquoi sans intérêt hâter ce moment ? Pourquoi ne pas nous ménager ce moyen de contenir malgré elle, dans nos intérêts, une République toujours prête à s'allier avec nos ennemis ? C'est me semble-t-il vouloir sans raison se priver d'un grand moyen de puissance.

Mais, dira-t-on, comment assujettir des Français, possesseurs du commerce des épiceries, à le partager avec la seule Compagnie hollandais, à ne vendre qu'au même prix, enfin à nous ménager ce commerce de manière à ne pas le perdre promptement ? On répondra que ce sera l'ouvrage de la sagesse du gouvernement, l'objet sera assez important à tous égards pour qu'il s'en occupe, lorsque nos cultures nous fourniront, suivant les espérances qu'elles nous donnent, la matière de ce riche commerce. En attendant occupons-nous de faire réussir nos cultures, et prenons garde que tous nos raisonnements anticipés sur une matière dans laquelle nous n'avons point d'expérience et pas assez de connaissances sont fait pour nous faire perdre l'attention que nous devons aux plants précieux qui seront un jour notre richesse.

Dès le premier instant de l'acquisition de ces plants pour notre colonie de l'Isle de France, la plus basse des passions, la jalousie, en a prouvé sans le vouloir l'importance. Elle a fait ses efforts d'abord pour la nier, puis par répandre dans le public que tous les plants étaient morts, ensuite qu'ils ne réussiraient pas, enfin elle se réduit aujourd'hui à vouloir prouver par des raisonnements futiles que dans le cas même où la culture du géroflier et muscadier réussirait, son produit ne nous serait d'aucune utilité. On ne doit pas s'y méprendre, ces raisonnements, quoiqu'adoptés par quelques hommes sages et honnêtes, leur ont été suggérés, sans qu'ils s'en soient défiés, par des hommes méchants mais adroits, qui mettent un intérêt à déprécier le service rendu à l'Etat par l'introduction de la culture des épicerie fines, service qui, suivant le Mémoire du Roi, devait immortaliser l'administration du Sr Poivre.

On est honteux de penser que nous sommes la seule nation de l'Europe capable d'apprécier aussi mal un service aussi important, rendu aussi complètement agréable au Souverain, et demandé par le Gouvernement. Il n'y a que les Français chez lesquels on eut pu souffrir une troupe d'hommes méprisables, insulter le Gouvernement même, en avilissant aux yeux de la nation par mille propos indécents, une opération ordonnée par le Roi, et exécutée heureusement par un citoyen honnête, une opération utile qui nous promet la plus riche branche du commerce du monde entier. On quitte cette pensée affligeante qui conduirait à des vérités plus affligeantes encore.

On finira ces réflexions en observant que la culture des épicerie fines, transportée dans une de nos colonies d'Amérique, n'y aura pas le même degré d'utilité qu'à l'Isle de France. Ce n'est pas l'Europe qui fait la plus grande consommation des épicerie, c'est l'Asie. C'est à la Chine, au Japon, dans tout l'Hindoustan, dans le golfe Persique, et dans la mer Rouge que les Hollandais débitent annuellement une quantité suffisante d'épicerie pour leur donner chaque année un profit net de plus de quarante millions. Avec les épicerie seules, la Compagnie de Hollande se procure, sans exportation des matières d'argent, des cargaisons de la Chine, du Japon, et des Indes qui donnent encore des profits, et l'Asie n'est pas pour la Hollande comme pour les autres nations de l'Europe, un gouffre qui engloutisse tout son argent.

Si le Gouvernement veut répandre dans toutes nos colonies d'Amérique la culture des épicerie fines, alors il est certain que nous aurons ruiné les Hollandais sans profit particulier pour nous ; alors notre objet principal sera manqué ; celui de rendre la colonie de l'Isle de France, riche et utile à l'Etat. Alors cette colonie sera condamnée à être éternellement à charge, ruineuse pour le Roi, incapable de remplir sa destination, fut-elle couverte de café, de cannes à sucre, d'indigo et de tout autre objet de richesses.

Le Gouvernement a déjà introduit la culture des épicerie fines à Cayenne, c'est l'introduire dans toutes nos colonies, c'est communiquer cet objet de culture à toutes les nations. Il est évident qu'il eut été très difficile aux Anglais de se procurer des plants et des graines de ces aromates à l'Isle de France pour les transporter dans leurs colonies d'Amérique ; ils ne possèdent pas en Asie des colonies propres à cette culture ; il leur est impossible d'en cultiver sur l'île de Sumatra, il leur sera au contraire très facile d'en tirer de Cayenne pour les porter dans toutes leurs îles de l'Amérique.

Il a été démontré précédemment que si nous ne nous conduisons pas de manière à conserver avec les Hollandais seuls, la possession exclusive des épicerie, nous manquerons le point le plus important de notre opération, celui de partager les profits du plus riche commerce de l'univers, et de tenir la Hollande dans notre dépendance par son intérêt le plus cher.

C'est d'après ces vues fondées sur beaucoup de recherches et de connaissance acquises, que le Sr Poivre a accepté l'administration des Isles de France et de Bourbon pour rendre à l'Etat le service qu'il a eu le bonheur de lui rendre, en introduisant dans ces îles la culture des épicerie fines.

[A Paris le 12 septembre 1773]¹

[Signature autographe :] **Poivre**²

* * *

¹ Sur la copie du fonds Grandet-Bailly

² Sur copie A.N.